

Province de Québec  
Municipalité de Val-Racine  
Mardi, le 6 mars 2018

Séance ordinaire du conseil tenue au Centre Communautaire le 6 mars 2018 à 19h00, sont présents son honneur le Maire M. Pierre Brosseau, Mme Fannie Lecours, Mme Angèle Rivest, M. Serge Delongchamp, Mme Tania Janowski, M. Adrien Blouin et M. Sylvain Bergeron.

Mme Chantal Grégoire, directrice générale et secrétaire trésorière est aussi présente.

2018-070

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **Mme Angèle Rivest**  
Appuyé par **M. Sylvain Bergeron**  
Et résolu unanimement,

Que l'ordre du jour soit adopté en laissant la section "varia" ouverte.

Adoptée

2018-071

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 6 ET 26 FÉVRIER 2018

Il est proposé par **M. Serge Delongchamp**  
Appuyé par **M. Sylvain Bergeron**  
Et résolu unanimement,

D'adopter des procès-verbaux du 6 et 26 février 2018.

Adoptée

2018 072

PROJET DE SENTIER CYCLABLE ENTRE HAMPDEN, MILAN ET VAL-RACINE

Attendu que le comité qui travaille sur le projet de sentier cyclable veut faire imprimer une seule carte incluant le territoire des trois municipalités;

Il est proposé par **Mme Tania Janowski**  
Appuyé par **Mme Angèle Rivest**  
Et résolu unanimement,

Que la Municipalité de Val-Racine est prête à payer le 1/3 des frais pour l'impression de cette carte.

Adoptée

2018-073

ÉTATS FINANCIERS 2017- PRÉSENTATION ET ADOPTION

Attendu que Mme Kathy Paré de Raymond Chabot Grant Thornton, s.e.n.c.r.l. a présenté le Rapport financier 2017;

Il est proposé par **Mme Fannie Lecours**  
Appuyé par **M. Adrien Blouin**  
Et résolu unanimement,

D'adopter le Rapport financier 2017.

Adoptée

2018-074

#### CORRESPONDANCES

La directrice générale dépose la correspondance datée du 6 mars 2018.

#### MAMOT

❖ Certification pour le code d'éthique et de déontologie pour les élus

2018-075

#### DIVERSES INVITATIONS – NOMS DES PARTICIPANTS

- Communautés apprenantes du Granit : Pierre Brosseau, Angèle Rivest et Francyne M. Delongchamp.
- Canadaman/Canadawoman : Pierre Brosseau, Angèle Rivest et Serge Delongchamp.
- SDEG et Chambre de commerce : Pierre Brosseau
- PréOccupation Double : Pierre Brosseau, Angèle Rivest et Francyne M. Delongchamp. et Serge Delongchamp.
- Fête nationale du Québec : Une invitation par courriel sera envoyée aux élus et aux comités pour connaître leur intérêt à organiser ou participer à cet événement.

2018-076

#### AUTORISATION DE PASSAGE CANADAMAN/CANADAWOMAN

Attendu que la Ville de Lac-Mégantic et Endurance Aventure organisent un triathlon extrême et un triathlon SPRINT les 7 et 8 juillet prochain ;

Attendu que les participants le 8 juillet emprunteront en vélo plus de 180 km de route et à la course quelques kilomètres sur les routes ;

Attendu que les participants le 7 juillet emprunteront en vélo la route 263 de la Baie-des-Sables à Piopolis ;

Attendu que le Comité organisateur détiendra une police d'assurance responsabilité civile ;

Attendu que les organisateurs s'engagent à assurer un bon encadrement à l'activité, et ce, de concert avec la Sûreté du Québec et les services ambulanciers.

Il est proposé par **Mme Angèle Rivest**  
Appuyé par **M. Sylvain Bergeron**  
Et résolu unanimement,

Que les attendus fassent partie intégrante de la présente résolution ;

D'autoriser le triathlon extrême CANADAMAN/CANADAWOMAN à circuler sur le parcours déterminé par Endurance Aventure qui traverse dans la municipalité de Val-Racine le 8 juillet prochains.

Que cette résolution soit transmise au ministère des Transports.

Adoptée

2018-077

TOUR DE BEAUCE - AUTORISATION DE PASSAGE

Il est proposé **Mme Angèle Rivest**  
Appuyé par **M. Adrien Blouin**  
Et résolu unanimement,

D'autoriser le passage du Tour de Beauce dans notre municipalité pour le 14 juin et le 23 septembre 2018.

Adoptée

2018-078

Liste des comptes du 6 mars 2018

Il est proposé par **Mme Angèle Rivest**  
Appuyé par **M. Sylvain Bergeron**  
Et résolu unanimement,

D'adopter la liste de comptes se totalisant à 40 217,19 \$ en référence aux chèques no 201800072 à 201800111, d'autoriser la directrice générale/secrétaire-trésorière à effectuer le paiement des comptes identifiés sur la liste datée du 6 mars 2018.

Adoptée

2018-079

PÉRIODE D'INFORMATION

2018-080

PLAN DES MESURES D'URGENCE – ORGANIGRAMME ET BOTTIN DES RESSOURCES

Attendu que le conseil municipal doit nommer des responsables de secteurs dans son plan des mesures d'urgence afin de répondre aux exigences du Ministère de la Sécurité publique :

Il est proposé par **Mme Tania Janowski**  
Appuyé par **Mme Fannie Lecours**  
Et résolu unanimement,

De nommer les responsables suivants afin de les inscrire dans l'organigramme du schéma d'alerte:

Sécurité des personnes :	Fannie Lecours
Sécurité incendies et sauvetage	Serge Delongchamp
Administration	Sylvain Bergeron
Communications	Angèle Rivest
Services aux sinistrés :	Tania Janowski
Techniques et transport :	Adrien Blouin

Adoptée

AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT NO 280 MODIFICATION  
DU RÈGLEMENT NO 276 RELATIF À L'OCCUPATION DU DOMAINE  
PUBLIC

**Mme Fannie Lecours** donne l'avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement no 280 modifiant le règlement no 276 relatif à l'occupation du domaine public. Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

---

**PROJET**  
**RÈGLEMENT NO 280 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 276**  
**RELATIF À L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

---

Attendu que le conseil municipal de Val-Racine veut modifier le règlement no 276 relatif à l'occupation du Domaine public;

Attendu qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 6 mars 2018 par la conseillère **Mme Fannie Lecours** et qu'un projet de règlement a été présenté à cette même séance;

Attendu qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus 72 heures avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Attendu que le conseil municipal de Val-Racine veut modifier l'article 6.2.2 du règlement par celui-ci :

**ARTICLE 1**                      **OBJET**

6.2     Le permis d'occupation permanente du domaine public vise notamment:

6.2.2   Sur les terrains publics sauf les voies publiques, la mise en place de câbles, poteaux d'électricité, tuyaux, conduits enfouis (câbles électriques, téléphoniques, fibre optique ou autres) et autres installations semblables, ne peut être située à plus de 3 mètres à l'intérieur du domaine public, cette distance étant mesurée depuis l'emprise de la voie publique.

Sur les voies publiques

Ces installations ne peuvent être situées à l'intérieur du domaine public si l'emprise de la voie publique est de moins de 15 mètres.

Et doivent être installées en bordure de l'emprise de la voie publique.

**ARTICLE 2**   Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Val-Racine, ce .....2018.

---

*Pierre Brosseau*  
*Maire*

---

*Chantal Grégoire*  
*Secrétaire-trésorière*

Avis de motion :

6 mars 2018

Projet de règlement :

6 mars 2018

Adoption:

Entrée en vigueur:

2018-082

VENTES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES 2016-2017-2018

Il est proposé par **Mme Angèle Rivest**  
Appuyé par **Mme Tania Janowski**  
Et résolu unanimement,

D'envoyer l'immeuble ci-dessous identifié par leur matricule en défaut de paiement de taxes à la MRC du Granit et ce, en date du 20 mars 2018.

- 5738 41 9425

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit mandatée pour représenter la Municipalité de Val-Racine lors de la vente pour défaut de paiement de taxes et qu'elle soit autorisée à signer tous les documents requis et à faire adjuger l'immeuble au nom de la municipalité s'il n'est pas vendu.

Adoptée

2018-083

VOIRIE – TECQ – TRAVAUX COLONIE

Il est proposé par **M. Adrien Blouin**  
Appuyé par **Mme Fannie Lecours**  
Et résolu unanimement,

Que le devis mentionnera que le rang de la Colonie sera rechargé en gravier 0 3/4 ordinaire à partir du chemin de Piopolis jusqu'au 1<sup>er</sup> pont.

Adoptée

2018-084

VOIRIE –AGRANDISSEMENT DU GARAGE

Il est résolu unanimement, d'approcher un entrepreneur pour réaliser nos plans d'agrandissement du garage municipal dans le cadre du programme TECQ.

Adoptée

2018-085

VOIRIE - ACHAT D'UN NOUVEAU CAMION DE DÉNEIGEMENT

Il est proposé par **Mme Tania Janowski**  
Appuyé par **Mme Fannie Lecours**  
Et résolu unanimement,

De rédiger et publier l'appel d'offre pour un camion 10 roues motrices Western Star incluant une garantie prolongée de 5 ans avec des équipements Tenco.

Adoptée

2018- 086

VOIRIE – AVIS DE MOTION POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 279 ACHAT D'UN CAMION DE DÉNEIGEMENT ET SES ÉQUIPEMENTS

**Mme Angèle Rivest** donne l'avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement d'emprunt no 279 pour l'achat d'un camion de déneigement et ses équipements.

**PROJET**  
**Règlement no 279 décrétant un emprunt**  
**pour l'achat d'un camion de déneigement et ses équipements**

Règlement numéro 279 décrétant une dépense de 351 000 \$ et un emprunt de 223 975 \$ pour l'acquisition d'un camion de type 10 roues motrices incluant les équipements de déneigement.

Attendu qu'il existe un solde disponible de 127 025 \$ du règlement no 222 déclaré aux états financier 2017;

Attendu que le conseil veut utiliser ce solde pour payer une partie de la dépense;

Attendu que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 6 mars 2018 et que le projet de règlement a été présenté à cette même séance;

Il est proposé  
Appuyé par  
Et résolu unanimement,

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le conseil est autorisé à acquérir un camion de type 10 roues motrices incluant les équipements de déneigement selon le devis préparé par Chantal Grégoire, directrice générale et secrétaire-trésorière, portant les numéros 2018-001, en date du ...2018, incluant les frais, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert dans la soumission de Tardif Diesel Mar 02, 2018, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A » .

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 351 000 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 223 975 \$ sur une période de quinze (15) ans et utiliser le solde disponible du règlement d'emprunt no 222 pour une somme de 127 025 \$.

ARTICLE 4. Le remboursement des soldes disponibles se fera conformément au tableau d'échéance des règlements dont on approprie les soldes. La taxe spéciale imposée par le règlement no 222 et dont on utilise les soldes disponibles est réduite d'autant.

ARTICLE 5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles à l'égard du financement des soldes disponibles énumérés à l'article 3 du présent règlement, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, conformément au tableau d'échéance de chacun des règlements dont on utilise les soldes disponibles.

ARTICLE 6. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 7. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 8. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

ARTICLE 9. L'argent de la vente du camion de déneigement actuel et l'argent de la vente du tracteur/souffleur seront affectés à la réduction de l'emprunt ou au paiement du service de la dette.

ARTICLE 10 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Val-Racine, ce ...2018.

---

*Pierre Brosseau*  
Maire

---

*Chantal Grégoire*  
Secrétaire-trésorière

Avis de motion : 6 mars 2018  
Adoption du règlement : 6 mars 2018  
Avis de demande d'approbation référendaire :  
Adoption du règlement :  
Certificat de conformité :  
ENTRÉE EN VIGUEUR :

2018- 087

VOIRIE – HUILE À MOTEUR

Il est proposé par **M. Adrien Blouin**  
Appuyé par **Mme Tania Janowski**  
Et résolu unanimement,

D'acheter de Carquest un baril d'huile à moteur au coût de 721 \$.

Adoptée

2018-088

VOIRIE – TRACTEUR/SOUFFLEUR

Ce point est reporté en juillet 2018.

2018-089

VOIRIE –SUIVI - DÉNEIGEMENT DES CHEMINS PUBLICS PAR  
DES PROPRIÉTAIRES PRIVÉS.

La directrice générale a reçu quelques appels concernant la lettre envoyée et il y a une demande d'officiallement déposée avec une preuve de couverture d'assurance.

2018-090

MISE EN COMMUN – DIRECTEUR INCENDIE

Attendu qu'en février 2017, une dizaine de municipalités de la MRC du Granit a entrepris une démarche dans le but d'étudier la possibilité de mettre en commun les services incendies de leur secteur;

Attendu qu'après quelques rencontres il a été convenu que dans un premier temps, le souhait des municipalités est de mettre en commun l'embauche d'un directeur incendie pour l'ensemble des municipalités participantes et ce dans le but d'alléger les responsabilités administratives de nos directeurs actuels;

Attendu qu'il existe plusieurs mécanismes de mise en commun telle que la fourniture de services, la délégation de compétence ou la régie intermunicipale;

Attendu que dans l'hypothèse d'une délégation de compétence à la MRC du granit pour l'embauche d'un directeur incendie, une simulation de quote-part, répartie uniformément selon la taille de la population, les risques incendies et la richesse foncière uniformisée de chacune des municipalités a été présentée;

Attendu que, conjointement avec les directeurs actuels des municipalités participantes, une description de tâches d'un futur poste de directeur a été élaborée;

Attendu qu'il y a lieu maintenant de s'engager ou non dans la poursuite de la démarche;

Il est en conséquence proposé par **M. Serge Delongchamp**

Appuyé par **Mme Fannie Lecours**

Et résolu unanimement,

Que la municipalité de Val-Racine confirme son intention de s'engager dans le processus de mise en commun d'un directeur incendie dans la mesure où le coût annuel pour la gestion de ce service est approximativement de 2 867 \$.

Que la municipalité de Val-Racine privilégie la délégation de sa compétence à la MRC du Granit pour la gestion du service de directeur incendie mais demeure toutefois ouverte à un autre mode de mise en commun.

Adoptée

2018-091

RENOUVELLEMENT DU BAIL DU LOYER 2018-2019

Attendu que nous devons renouveler le bail du loyer pour le centre communautaire du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019;

Il est proposé par **Mme Tania Janowski**

Appuyé par **Mme Angèle Rivest**

Et résolu unanimement,



D'envoyer l'avis de renouvellement à M. Renald Duquette avec les mêmes conditions que l'année dernière.

Adoptée

2018-092 TRAITEMENT DES ARCHIVES- ENGAGEMENT DE L'ARCHIVISTE

Il est proposé par **Mme Tania Janowski**  
Appuyé par **Mme Angèle Rivest**  
Et résolu unanimement,

D'engager l'archiviste Michel Hamel afin de faire la tenue à jour de la conservation des documents de la municipalité de Val-Racine au coût de 1 027,14 \$ plus les taxes.

Adoptée

2018-093 BOIS DE CHAUFFAGE POUR L'HIVER 2018-2019

Ce point est reporté à la séance spéciale du 13 mars 2018.

2018-094 MAIRE SUPPLÉANT – PÉRIODES

Ce point est reporté à la séance spéciale du 13 mars 2018.

2018-095 VACANCES DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Ce point est reporté à la séance spéciale du 13 mars 2018.

2018-096 INFOTECH – AJOUT D'UNE 2<sup>E</sup> LICENCE

Ce point est reporté à la séance spéciale du 13 mars 2018.

2018-097 SUPPORT À L'ACTION BÉNÉVOLE –VOLET LOISIR

Ce point est reporté à la séance spéciale du 13 mars 2018.

2018-098 DÉPLIANT – BIENVENUE À VAL-RACINE

Il est proposé par **Mme Angèle Rivest**  
Appuyé par **Mme Fannie Lecours**  
Et résolu unanimement,

De refaire imprimer des copies du dépliant « Bienvenue » à Val-Racine.

Adoptée

2018-099 BOUTEILLES D'EAU RÉUTILISABLES

Attendu que les maires ont eu droit à une présentation lors du dernier conseil des Maires, les étudiants de la Polyvalente Montignac sont venus leur livrer un message concernant l'impact de la consommation d'eau embouteillée;

Il est proposé par **Mme Tania Janowski**  
Appuyé par **M. Serge Delongchamp**  
Et résolu majorité,

De faire l'achat de six bouteilles d'eau réutilisables de la Polyvalente Montignac au coût de 10 \$ chacune afin de protéger notre environnement et d'encourager les jeunes de cette école dans leur projet.

Adoptée

2018-100

RAPPORT MENSUEL DES PERMIS ÉMIS

La directrice générale dépose le rapport des permis émis jusqu'en date du 27 février 2018.

2018-101

INFORMATIONS DU MAIRE

Ce point est reporté à la séance spéciale du 13 mars 2018.

2018-102

SUIVI DES COMITÉS

Ce point est reporté à la séance spéciale du 13 mars 2018.

2018-103

BONS COUPS

Ce point est reporté à la séance spéciale du 13 mars 2018.

2018-104

FACEBOOK

Mme Fannie Lecours a rencontré M. Jérôme Poulin pour régler quelques détails sur la page Facebook de la municipalité. Il est demandé à la directrice générale d'envoyer aux membres du conseil et aux comités, dans le même courriel que pour le Mini-Val, l'avis les invitant à envoyer leurs annonces ou leurs informations à publier sur Facebook.

2018-105

PÉRIODE DE QUESTION

2018-106

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

**Mme Fannie Lecours** propose la fermeture de la séance, il est 22 h 25 et l'avis de la tenue d'une séance spéciale le 13 mars 2018 à 18h30 leur est fait en séance tenante.

---

Pierre Brosseau  
Maire

Chantal Grégoire  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière

Je soussignée, certifie par la présente, que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées par le conseil dans les résolutions no 2018-072, 2018-073, 2018-078, 2018-082, 2018-083, 2018-084, 2018-085, 2018-086, 2018-087, 2018-090, 2018-092, 2018-098 et 2018-099.

---